

POUR LA DEFENSE DE LA FONCTION PUBLIQUE POUR UN SERVICE PUBLIC D'EDUCATION EGALITAIRE DE LA MATERNELLE A L'UNIVERSITE

toutes et tous EN GREVE

LE 8 OCTOBRE

10h30 VIEUX-PORT

contre l'AUSTERITE

Dans un contexte économique et social toujours aussi désastreux, les dernières lois votées confortent la politique d'austérité, servent toujours plus le patronat, vont à l'encontre d'une redistribution des richesses et alimentent la désespérance sociale.

> 1

UN LONG PROCESSUS DE DEMANTELEMENT DES SERVICES PUBLICS

Depuis plusieurs décennies déjà, les politiques libérales et leurs théoriciens voient dans le service public une source alléchante de profits supplémentaires. La logique de son démantèlement est déjà bien rodée et continue à sévir. Et Organiser la casse du service public, c'est confisquer à la population la maîtrise de la majeure partie de ses besoins pour la laisser en pâture au secteur privé.

En France, cette politique n'est pas nouvelle. Elle commence dès les années 80 et se poursuit jusqu'à aujourd'hui. Elle est le fait des gouvernements successifs et ce malgré les « alternances » des étiquettes politiques. Tous les secteurs d'activité sont touchés par cette libéralisation : l'information, les secteurs automobiles et bancaires, l'énergie, les télécommunications, la poste et les transports (autoroutiers, aériens et ferroviaires).

L'Éducation n'est en rien épargnée par cette volonté prédatrice. Déjà Claude Allègre en son temps, alors ministre de l'Éducation nationale de Lionel Jospin prônait le « dégraissage du mammoth » et clamait pour parfaire sa logique : « l'école représente le plus grand marché du XXI^e siècle ».

Entre temps, depuis la dernière crise économique, la majeure partie des gouvernements d'Europe s'est convertie aux politiques d'austérité et impose ainsi à leurs peuples une réduction drastique des dépenses publiques. Sous couvert de rigueur budgétaire, d'assainissement des finances destinés à juguler la dette et les déficits, il ne s'agit pas moins que de nous faire payer les coûts d'une politique dont nous ne sommes pas responsables. Cette rigueur budgétaire et ces politiques d'austérité sont un choix politique qui facilite la logique de démantèlement des services publics.

Le système éducatif est victime de cette logique qui se déploie sous un vernis presque politiquement correct : réduction des inégalités, prise en charge de la difficulté scolaire, innovation pédagogique, etc. Mais au fil de ces réformes, on voit se mettre en place les mêmes processus que ceux qui ont été mis en œuvre dans d'autres secteurs publics et continuent à sévir pour accélérer leur démantèlement.

> La déconcentration, la délégation à des entités territoriales, l'autonomie des établissements publics, autant de processus qui permettent de casser

CNT-SO
12 rue de l'Évêché
13002 Marseille
contact13@cnt-so.org
www.cnt-so.org/13



SUD éducation 13
29 Bd Longchamp
13001 Marseille
sudeduc13@sudeducation.org
www.sudeduc13.ouvaton.org

le cadre national des statuts et des règles (c'est par exemple ce qui s'est passé pour les politiques culturelles, l'action sociale, dans la fonction publique hospitalière et qui est en ce moment introduit dans l'EN avec la réforme des rythmes scolaires et la réforme du collège).

> introduction d'outils de management pour plus « d'efficacité » (évaluation individuelle, mise en concurrence des personnels, renforcement des hiérarchies intermédiaires).

> réduction de la qualité des prestations pour encourager ceux qui le peuvent à se tourner vers le privé (augmentation du nombre d'élèves par classe liée à un manque de personnel, création de postes ne couvrant pas la hausse démographique).

> multiplication des statuts précaires.

> renforcement de la flexibilité, annualisation du temps de travail et assouplissement de la protection sociale.

> augmentation du nombre de tâches ou de missions (entérinées et rendues obligatoires dans le nouveau décret sur les statuts des enseignants du secondaire d'août 2014).

> réduction de la formation des personnels.

> destruction progressivement du cadre national et attaques contre le statut des fonctionnaires.

> 2

UNE VOLONTÉ CLAIRE DE CASSER TOUS LES ACQUIS SOCIAUX COLLECTIFS DANS LE PRIVÉ ET LE PUBLIC

Il cherche à démanteler davantage les 35 heures, ce qui s'oppose à la réduction du temps de travail nécessaire pour partager le travail entre toutes et tous ; Il propose de « simplifier » le code du travail en voulant donner la supériorité par rapport à la loi, à des accords d'entreprise même inférieurs à cette dernière, précarisant ainsi davantage les salariéEs... Après Valls, cette année c'est Macron qui s'est invité à l'université du MEDEF : c'est une provocation inadmissible de la part d'un gouvernement qui se dit de gauche mais qui, du pacte de responsabilité aux lois Macron, mène une politique pour le moins libérale. Ce même Macron soufflant que «le statut des fonctionnaires n'est plus adéquat» !

Face à un chômage de masse et une croissance stagnante, Valls et Hollande répondent par la poursuite des aides au patronat sans contreparties mais un contrôle renforcé des chômeurEs ! Dans la fonction publique, la politique régressive en matière de salaires (gel du point d'indice depuis 5 ans et le constat d'une baisse de 15% de pouvoir d'achat depuis 2000), suppressions massives d'emplois dans des secteurs entiers,

dégradation des conditions de travail liées à l'accumulation de réformes dans la santé, à la territoriale, dans l'éducation nationale (où la question des classes surchargées, des effectifs n'est toujours pas réglée...). Une politique qui obéit à une logique constante de réduction des dépenses publiques.

Ultime attaque en cours, la «Modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations» (PPCR). Sur la forme, ce projet prévoit d'exclure les organisations syndicales non-signataires de toute négociation ultérieure (belle manière de forcer la main ou de mettre les organisations dans une position difficile face aux salariéEs). Sur le fond, le PPCR ne prévoit pas d'augmentation du point d'indice mais suggère de «simplifier» la mobilité (traduction: accroître la mobilité subie !), d'intégrer «l'avancement selon la valeur professionnelle» (traduction : favoriser la soumission à sa hiérarchie et l'intensification du travail), et laisse des ambiguïtés sur des recrutements discrétionnaires hors-concours... bref, on semble s'acheminer vers une fonction publique d'emploi qui affaiblirait le statut... avant de le faire disparaître ?

> 3

QUI PAIE L'AUSTERITE ? C'EST AUSSI NOUS ET NOS ELEVES !

Dans l'Education nationale, l'austérité ce sont nous et nos élèves qui la payons au quotidien. A travers la hausse du nombre d'élèves par classe puisque comme le reconnaît le ministère, les créations de postes, déjà insuffisantes, vont essentiellement être absorbées par la formation initiale des enseignant-es et par la hausse démographique. Sous couvert d'autonomie, on laisse les établissements gérer seuls la pénurie au détriment des conditions de travail et du cadre d'apprentissage de nos élèves tout en renforçant le pouvoir vertical et la logique de concurrence. **De la maternelle à l'université, nous sommes toutes et tous concerné-e-s.**

Dans l'Education Prioritaire

La réforme de l'éducation prioritaire de 2014 procède du même tour de vis : faute de moyens alloués (350 millions d'euros... par redéploiement!), le Ministère propose ses recettes habituelles (école du socle, management, contractualisation des moyens). Puisque cette réforme se fait à moyens constants, elle met en concurrence les équipes des quartiers les plus démunies en prenant aux uns pour donner aux autres et ce alors même que la crise économique a considérablement dégradé les conditions de vie d'une partie de plus en plus importante de nos élèves et de leurs familles. Dans l'académie d'Aix-Marseille, malgré les luttes de nos collègues plusieurs établissements sont sortis de l'Education Prioritaire comme le collège Château Forbin à Marseille. Ces établissements verront progressivement leurs moyens fondre comme neige au soleil. Dans les établissements REP+ la pondération accordée aux collègues pour reconnaître et favoriser le travail de concertation est en grande partie dévoyée. Dans de nombreux cas en effet, des réunions de concertation sont imposées par les directions et sont parfois même prétexte à mettre en place les mesures de la réforme du collège qui rentreront en application à la rentrée 2016. De plus, en primaire, les brigades REP+ qui assurent les remplacements pendant les décharges liées à la pondération ne peuvent plus assurer les remplacements ordinaires.

Au lycée

Le lycée général et technologique connaît aujourd'hui les effets de la réforme Châtel de 2010, que le gouvernement actuel ne compte pas remettre en question. Au contraire, avant même d'avoir été évaluée Elle elle a servi de prototype à la réforme du collège : autonomie des établissements conduisant à la mise en concurrence généralisée et à l'accentuation des inégalités, dispositifs flous comme l'AP et les enseignements d'explorations, apparition de contrôles en cours d'année et de contrôles en cours de formation en langues... **En Lycées Professionnels**, c'est également un florilège : mise en place des CCF, du bac pro 3 ans, développement de l'apprentissage, mixité des parcours et des publics (formation initiale ET apprentis dans la même classe !), mise en place de certificats de qualification professionnelle se substituant aux diplômes... Le tout dans une volonté de régionalisation de l'enseignement professionnel qu'esquissent les campus des métiers. Tout cela va dans le même sens : dégradation des conditions de travail, des conditions d'études des élèves et remise en question de la fonction publique d'éducation !

Au collège

La réforme du collège quant à elle est largement rejetée par un grand nombre d'enseignants car elle va renforcer l'autonomie des directions et alourdir nos services par le manque de moyens qui lui sont alloués. Derrière le vernis pédagogique, c'est bien un démantèlement de nos statuts et le renforcement des inégalités scolaires entre établissements qui se profilent. La réforme du statut des enseignants s'imbrique par ailleurs parfaitement avec celle du collège.

La réforme des obligations de service et du régime indemnitaire :

En introduisant les IMP (Indemnités Missions Particulières) le ministère se dote d'un outils pour faire peser sur les collègues la pénurie budgétaire en mettant en place de nouvelles missions. Parmi celles-ci, celles de coordonnateurs de cycles et de niveaux qui vont progressivement aboutir à l'instauration d'une nouvelle hiérarchie intermédiaire à partir de la rentrée 2016. Dans le même temps, certaines tâches auparavant reconnues par des décharges de services seront désormais rémunérées en IMP. Dans de nombreux bahuts, nos collègues qui ont découvert les indemnités qu'ils percevront font déjà le même constat : cette logique va considérablement augmenter notre charge de travail pour des clopinettes. Par ailleurs, le contenu des enseignements variera d'un établissement à l'autre, renforçant les inégalités entre établissements.

Dans le 1er degré

Le 1er degré n'échappe pas à la règle. L'application des rythmes dès la rentrée 2014 a montré l'ampleur des dégâts dans les villes concernées : des conditions de travail dégradées, pour des élèves toujours plus désorientés et fatigués. Ce n'est pas le décret Hamon qui va arranger les choses : possibilité laissée aux maires de regrouper les activités périscolaires sur une après-midi (ce qui revient à annuler l'objectif officiel de la réforme !). Mais quelque quelles que soient les modalités de mises en place, le fond du problème reste le même : la réforme des rythmes, c'est le transfert d'une partie du temps passé à l'école à la charge des collectivités, ce qui provoque une inégalité des territoires en termes de moyens. Le cas de Marseille l'illustre parfaitement puisque les TAP sont effectués par des animateurs peu formés, largement précarisés, et en surcharge de travail. Dans ces conditions, inutile de préciser que les taux d'encadrement ne sont guère respectés.

A l'Université

La loi Fioraso, dans la continuité de la première LRU (celle de Valérie Pécresse) intensifie la concurrence entre les universités qui pour se démarquer devront diversifier leurs financements auprès du secteur privé. Après tout, comme l'énonce clairement le président de l'université d'Aix-Marseille : « l'économie de la connaissance » n'est-elle pas « un marché compétitif à l'échelle mondiale » ? La pression financière oriente déjà la politique de recherche et d'enseignement de façon disparate selon les universités. Une offre universitaire à deux vitesses est en train de se mettre en place et les frais d'inscriptions risquent de flamber. A la rentrée 2015, de nombreux étudiants se sont d'ailleurs vu refuser leur inscription dans la filière de leur choix. La raison ? Une sélection illégale ou une réduction des capacités d'accueil pour maximiser les économies. On est bien loin de la mission du service publique.

Pour les non-titulaires

Dans cette période d'austérité budgétaire, les personnels précaires sont la panacée tranquille de l'administration. La précarité touche de plus en plus de monde, et tant pis pour les problèmes que cela entraîne dans les établissements et pour les personnels qui la subissent : manque de surveillant-e-s, d'AVS, non renouvellement de personnels expérimentés, salaires sous le seuil de pauvreté, retard dans les paiements et dans les indemnités chômage. Le gouvernement se targue de vouloir résorber la précarité dans l'éducation nationale. Pourtant, la seule mesure concrète proposée est un plan Sauvadet qui est largement insuffisant et soumis à des mesures de restriction. Comble de l'hypocrisie, certains stagiaires non titularisés ont, quelques mois plus tard, été embauchés en tant que contractuels. Tous les personnels précaires exercent des fonctions indispensables au bon fonctionnement des établissements et ce mépris doit impérativement cesser!

> 4

FACE À CES ATTAQUES NOUS PORTONS LA RESPONSABILITÉ DE CONSTRUIRE LE RAPPORT DE FORCE

Nos luttes, parce qu'elles sont légitimes et plurielles, touchent à de nombreux sujets du quotidien. Les mobilisations que nous construisons, par des mouvements de grèves, pour les salaires ou pour l'emploi, s'inscrivent dans un syndicalisme de transformation sociale, que ce soit dans notre entreprise ou administration. Nos luttes internationales passent par des actions de solidarité concrètes au quotidien.

Ces luttes ne cessent d'exister malgré les conditions durcies (atteinte aux libertés syndicales, aux droits démocratiques, au droit du travail au travail) par le pouvoir en place et le patronat, qui défendent leurs intérêts en réprimant systématiquement les mouvements sociaux.

Pour les capitalistes et ceux qui les servent, il est clair qu'il s'agit d'instaurer une criminalisation de toutes les formes de contestation de leurs politiques, faites de régressions sociales et de discriminations. Toutes ces luttes, nécessaires et importantes, doivent se traduire par la construction d'un mouvement large et interprofessionnel. **C'est pour cette raison que les syndicats, SUD Education 13 et CNT Education 13 appellent à une journée de mobilisation le 8 octobre 2015 : Grève, Manifestation et Assemblée générale de grévistes.** Pour nous, l'objectif est la construction d'un rapport de force par la grève, seule à même d'amener un changement de cap qui aille dans le sens du progrès social.

Nous revendiquons les moyens dont nos écoles, nos établissements et nos élèves ont besoin :

- ▶ **Une réduction du nombre d'élèves par classe en école, collège et lycée avec des plafonds nationaux et des créations de postes à la hauteur des besoins.**
- ▶ **Des mesures spécifiques pour l'éducation prioritaire en termes d'effectifs et de temps de service.**
- ▶ **L'augmentation générale des salaires.**
- ▶ **Une diminution du temps de travail de toutes et tous et du temps de service devant élèves pour les enseignant-e-s et les personnels d'éducation ou d'orientation, qui permette de dégager du temps pour la concertation et le travail en équipe.**
- ▶ **Un autre projet pour l'école, égalitaire et émancipateur.**